



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

La directrice des ressources humaines

Mme Pascale MASET
Secrétaire générale
SNICA-FO
46 rue des petites Ecuries
75010 PARIS

Paris, le **18 JUIL. 2023**
Réf. :

Madame la Secrétaire générale,

Dans votre courrier du 5 juin 2023, vous revendiquez l'attribution d'une indemnité pour certains délégués et inspecteurs du permis de conduire amenés à effectuer des astreintes et, le cas échéant, une indemnité pour les interventions réalisées à l'occasion d'une astreinte.

Je tiens à vous informer que le dispositif d'indemnisation des astreintes et des interventions est déjà mis en pratique pour les IPCSR et DPCSR.

En effet, le Bureau des personnels techniques et spécialisés, est amené à verser des indemnités d'astreinte, et éventuellement d'intervention, pour des IPCSR et DPCSR mobilisés dans le cadre de ce dispositif, après réception d'un état transmis par le SGCD comportant la date et le montant de l'astreinte pour l'agent concerné.

A titre d'information, le BPTS a traité en 2022 les demandes d'indemnisation de 87 astreintes et 27 interventions.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, mes salutations les meilleures.

Laurence MÉZIN

Copie pour information :

Mme la déléguée interministérielle à la sécurité routière